



République et canton de Genève

AVIS

En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

le Conseil municipal de la commune de Genthod

est convoqué pour

le mardi 4 décembre 2018 à 20h30

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapports des commissions
5. Approbation du bouclage des crédits d'investissements 2018 (délibération)
6. Crédit budgétaire supplémentaire pour des amortissements complémentaires (délibération)
7. Dissolution du fonds de bienfaisance (délibération)
8. Dissolution du Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries (délibération)
9. Cession du feuillet DDP 2328 de la Commune de Genthod "Restaurant Le Lacustre" par M. Raymond Thierrin en faveur de la société Karoll (délibération)
10. Crédit d'investissement pour la construction d'un immeuble d'habitations sur la parcelle n° 1534 sise au 4, route de Malagny (délibération)
11. Propositions de la Mairie
12. Propositions individuelles et questions
13. Divers
14. Huis clos (naturalisations)

A l'issue de la séance aura lieu le traditionnel bris de la marmite de l'Escalade

Genthod, le 23 novembre 2018

P.O.
Carol Borlöz-Neuffer

Présidente du Conseil municipal

